

COMMUNE DE PROFONDEVILLE

AVIS DE RECOURS

ETABLISSEMENTS CLASSES EN VERTU DU DECRET DU
11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

LE COLLÈGE COMMUNAL INFORME LA POPULATION QU'UN RECOURS A ÉTÉ INTRODUIT CONTRE LE RAPPORT DE SYNTHÈSE du Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué – faisant office de décision- d'autoriser, en date 10 novembre 2017, à la HSEM CONSULTING SPRL le permis unique pour construire une habitation avec bureau comportant un dépôt de gaz propane en un réservoir enterré de 2700 litres; - dans un établissement situé rue Monty s/n à 5170 PROFONDEVILLE/LUSTIN, conformément au plan joint à la demande, et enregistré dans les services du fonctionnaire délégué, et moyennant le respect des prescriptions légales et réglementaires en vigueur et des conditions d'exploitation précisées dans le présent arrêté. La dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout est refusée.

LE PRÉSENT AVIS SERA AFFICHÉ
DU 04 JANVIER AU 24 JANVIER 2018.

Le recours peut être consulté à l'Administration communale – Service Urbanisme et Environnement, Chaussée de Dinant, 2 à 5170 Profondeville durant les heures de bureaux, du mardi au vendredi, de 8h00 à 12h00. Le dossier peut aussi être consulté les mardis, de 16h00 à 20h00, uniquement sur rendez-vous à prendre par téléphone au numéro 081/42.02.44 de l'administration communale

Le dossier complet peut être consulté auprès de l'autorité compétente chargée de l'instruction des dossiers de recours, à savoir Monsieur le Fonctionnaire technique, Division de la Prévention et des Autorisations, Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 JAMBES.

A Profondeville, le 03 janvier 2018

Par le Collège

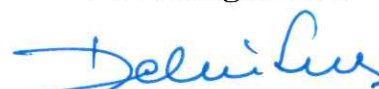
La Directrice générale f.f.



M.H. BOXUS



Le Bourgmestre



L. DELIRE